

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2026

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Ressources humaines

Création d'un poste temporaire de chauffeur

Pour répondre aux besoins de déneigement, une entente sera conclue avec le Syndicat des Métallos afin de créer un poste temporaire de chauffeur sur appel.

Réorganisation au service d'urbanisme et de l'environnement

La municipalité signera une entente avec le SCFP pour revoir l'organisation du service d'urbanisme et améliorer son efficacité du service. Cette entente comprend la création de deux postes d'inspecteur(trice) municipal(e) en lieu et place d'un poste d'inspecteur municipal et d'un inspecteur adjoint à l'environnement. L'entente prévoit aussi la redéfinition du poste d'adjoint(e) à l'urbanisme.

Finances et administration

Affectation de fonds – Budget 2026

Le conseil procédera à l'affectation de 320 000 \$ provenant de différents fonds municipaux (excédent non affecté, Fonds carrières et sablières, Fonds parcs et terrains de jeux) afin de compléter le budget de fonctionnement 2026.

Urbanisme et environnement

Dérogations mineures

Plusieurs demandes de dérogations mineures ont été approuvées, principalement liées à des profondeurs, superficies ou marges de lots non conformes dans les secteurs de la 2e concession et de la route 148 :

- 72, 2e concession, Lot 5 926 959 - Zone RV-01 pour permettre l'implantation d'une habitation unifamiliale isolée à une distance de 4,83 mètres de la marge latérale ouest, alors que la grille des spécifications de la zone exige une marge latérale minimale de 5 mètres;
- Lot 6 701 648 (lot projeté) - Zone A-04 pour permettre :
 - Une profondeur du lot 6 701 648 de 34,43 mètres alors que la grille des spécifications de la zone exige une profondeur minimale de 45 mètres;

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2026

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

- Une largeur du lot 6 701 648 de 15 mètres alors que la grille des spécifications de la zone exige une largeur minimale de 45 mètres;
- Une superficie du lot 6 701 648 de 4 280,50 mètres alors que le règlement exige une superficie minimale de 5000 mètres carrés pour une affectation agricole.
- Lot 6 701 649 (lot projeté) - Zone A-04 pour permettre :
 - Une profondeur du lot 6 701 649 de 36,17 mètres alors que la grille des spécifications de la zone exige une profondeur minimale de 45 mètres pour l'usage H1;
 - Une superficie du lot 6 701 649 de 4 695 mètres alors que le règlement exige une superficie minimale de 5000 mètres carrés pour une affectation agricole.
- Lot 6 701 650 (lot projeté) - Zone A-04 pour permettre :
 - Une profondeur du lot 6 701 650 de 37,24 mètres alors que la grille des spécifications de la zone exige une profondeur minimale de 45 mètres pour l'usage H1;
 - Une superficie du lot 6 701 650 de 1 737,3 mètres alors que la grille des spécifications de la zone exige une superficie minimale de 5000 mètres carrés pour l'usage H1.
- Lot 6 709 368 (lot projeté) - Zone A-04 pour permettre une superficie du lot de 2 311,3 mètres alors que le règlement exige une superficie minimale de 5000 mètres carrés pour une affectation agricole.

Loisirs, vie communautaire et communications

Projet au PAFIRSPA

La municipalité déposera une demande de financement au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour la phase 2 du réaménagement du parc Paul-Bougie comprenant l'aménagement d'une piste à rouleaux (*pump track*) et d'un parc de planche à roulettes (*skate park*).

Règlementation

Taxes foncières et tarifications

Le règlement sur les taxes 2025-12-208 décrétant les taux de taxes foncières, de tarifications et de compensation pour l'année 2026 a été adopté. Les informations

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 JANVIER 2026

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

concernant ces taux et tarification (taxe foncière, matières résiduelles, aqueduc, éclairage, etc.) seront disponibles sur le site internet de la Municipalité.

Projet de règlement sur l'éthique et la déontologie des élus

Le projet de règlement actualisant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a été adopté, conformément aux exigences provinciales suivant les élections de 2025.

Projets de règlements - Modifications au règlement de zonage

Plusieurs projets de règlements visant à modifier le zonage sont déposés ou adoptés, notamment pour :

- autoriser des fermettes comme usage additionnel ;
- clarifier l'usage de résidence de tourisme ;
- définir les abris forestiers et les normes applicables aux quais ;
- encadrer la location touristique à court terme dans les résidences principales ;
- redéfinir certains secteurs résidentiels et touristiques.

Tous les projets de règlements sont disponibles sur le site internet de la Municipalité.

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le conseil adopte un projet de règlement précisant les règles de constitution et de fonctionnement du CCU, en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.